

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 octobre 2013

PLFSS 2014 - (N° 1412)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 80

présenté par

M. Paul, rapporteur au nom de la commission des affaires sociales (Assurance maladie)

ARTICLE 28

À l'alinéa 7, substituer à la quatrième occurrence du signe :

« , »,

les mots :

« et de représentants ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.